



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



**Argumentaire scientifique pour la modification
de 3 périmètres Natura 2000,
sites Rhône Aval, Petit Rhône et Camargue
(directive Habitats)**

Version mai 2021



1. PRESENTATION GENERALE	3
2. MODIFICATION DU SITE NATURA 2000 « RHONE AVAL »	5
2.1. EN BREF	5
2.1. LE MARAIS DE L'ÎLE VIEILLE ET ALENTOUR	6
2.2. L'INTEGRATION DES RIPISYLVES ET MILIEUX ALLUVIAUX ATTENANTS AU SIC FR 9301590 « RHONE AVAL »	6
2.3. L'INTEGRATION DES MARES POTENTIELLES A CISTUDE ET TRITON CRETE	8
2.4. LE SECTEUR DES THEYS DE L'EMBOUCHURE	8
3. MODIFICATION DU SITE NATURA 2000 « PETIT RHONE »	10
3.1. INTEGRATION DES BERGES DU RHONE	10
3.2. INTEGRATION DE L'ANCIENNE CARRIERE DE LA RIBASSE	12
4. MODIFICATION DU SITE NATURA 2000 « CAMARGUE »	15
5. BILAN STATISTIQUE	18

1. Présentation générale

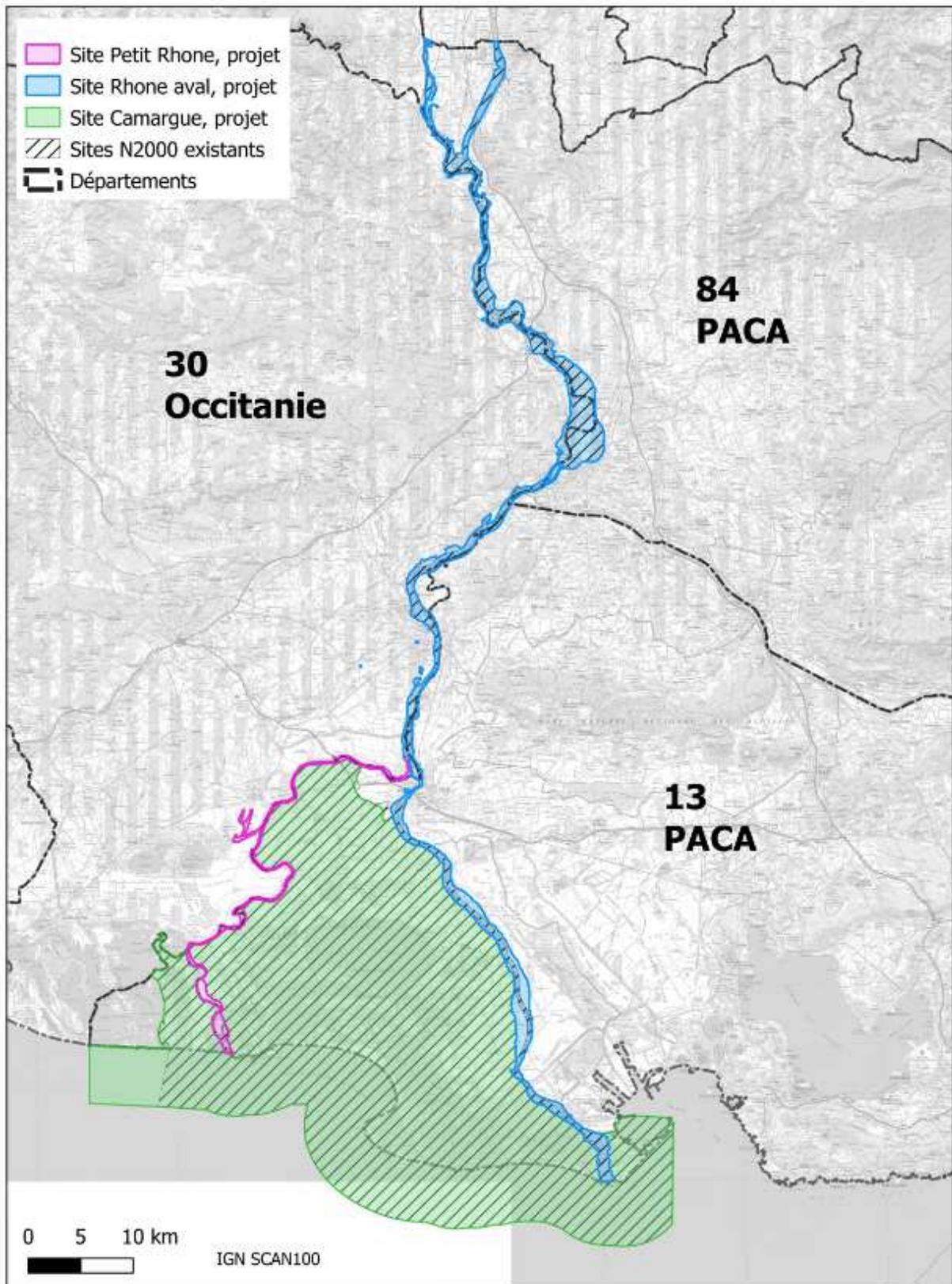
La présente note concerne les 3 sites Natura 2000 suivants (directive Habitats) :

- FR9301590 « Rhône aval ». Site créé en 1998, modifié en 2006.
- FR9101405 « Le Petit Rhône ». Site créé en 2002, modifié en 2006.
- FR9301592 « Camargue ». Site créé en 2003, modifié en 2008.

Lors de la dernière consultation de ces périmètres en 2006-2008, certains ségonnaux (espace entre la digue et le fleuve) avaient été exclus par le préfet, afin de ne pas entraver les projets de grands travaux sur les digues, prévus dans le plan Rhône. Le DOCOB de ces sites a ensuite été élaboré (date validation : 2011 Camargue, 2014 Rhône aval, 2016 Petit Rhône). Ces DOCOB mettent en évidence l'intérêt biologique de ces ségonnaux, ainsi que de divers autres secteurs. Des projets de périmètres modifiés sont donc à l'étude depuis 2015. Ces projets d'extension résultent d'une demande des élus locaux qui, lors des COPIL, ont exprimé le souhait d'améliorer la cohérence de ces périmètres afin de faciliter la gestion des milieux rivulaires.

Cette note présente les 3 projets d'extension.

- Pour les sites Petit Rhône et Rhône aval, il s'agit d'intégrer une plus grande proportion de berges riches en habitats naturels (boisements, zones humides) et en espèces remarquables (libellules, tortue Cistude, gîtes à chiroptères...). Le site Petit Rhône passerait ainsi de 805 à 2094 ha (+ **160%**); le site Rhône aval de 12 579 à 14 722 ha (+ **17%**).
- Le site Camargue est concerné quant à lui par l'ajout d'un secteur marin au sud-ouest, l'ajout du They de Roustan au sud-est (actuellement dans le site N2000 Rhône aval), puis un simple affinage du périmètre sur la tangence avec les 2 autres sites. Soit une modification de 113 465 à 118 567 ha (+ **4,5%**).

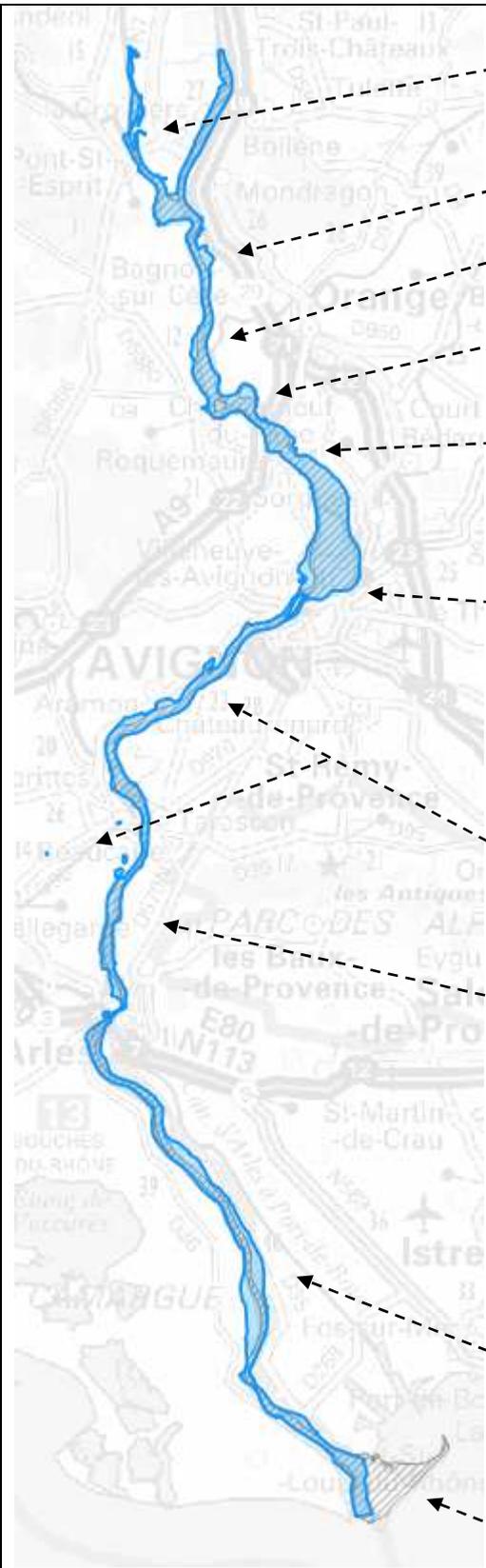


2. Modification du site Natura 2000 « Rhône Aval »

Le site Rhône aval cours sur un linéaire de 130 km de Pont-St-Esprit à la mer. **L'extension a été validé par le COPIL du site Natura 2000 en novembre 2017.**

2.1. En bref

Les secteurs les plus significatifs sont les suivants (du Nord au Sud) :

	<p>Secteur Mondragon. Ajout de 2 bras morts en rive gauche. Ajout d'un secteur à la confluence (Nord du marais de l'Ile Vieille). Ajout de la Tuilerie de St-Georges (gîte à chiroptères).</p>
	<p>St-Etienne-des-Sorts : inclusion de l'Ile des Brotteaux, rive gauche.</p>
	<p>Codolet : inclusion de l'Ile de l'Ilon, rive droite.</p>
	<p>Caderousse / Montfaucon : inclusion de plusieurs secteurs (berges et petites plaines agricoles en dent creuse).</p>
	<p>Châteauneuf-du-Pape : inclusion de ripisylves en rive gauche.</p>
	<p>Villeneuve-lès-Avignon : inclusion de la plaine de l'Abbaye et du Fort Saint-André en rive droite. Le Fort Saint-André a été inclus car les inventaires ont révélé la présence avérée du Grand ou Petit murin et du Grand rhinolophe au sein du bâtiment. De plus, en 2018, deux espèces de tortues d'intérêt communautaire ont été observées sur le contre canal de Villeneuve lez Avignon, dans la plaine de l'Abbaye (4 Cistudes d'Europe et 1 Emyde lépreuse).</p>
	<p>D'Aramon à Beaucaire-Tarascon : inclusion de ripisylves, en rive droite principalement. Sur Beaucaire, ajout de 3 petites aires disjointes, correspondant à des mares propices à la Cistude et au Triton crêté (cf. § 2.3.).</p>
	<p>De Beaucaire-Tarascon à Arles : le lit endigué du Rhône, sur les deux rives en aval du pont de la RD99 au Sud de Tarascon, afin d'y intégrer les fragments de ripisylves qui y demeurent.</p>
	<p>En aval d'Arles : extension au lit endigué, en se calant sur les digues (exclues) en rive gauche et en rive droite. Cela permet d'intégrer notamment le Bois de Tourtoulon, actuellement en ZPS Camargue mais hors ZSC. Cette ripisylve, propriété du conservatoire du littoral est l'un des très rares boisements sénescents du fleuve. Ajout également de la mare de Trinquetaille en banlieue Sud de Arles, accueillant une des deux stations avérées en PACA de Triton crêté (population estimée à environ 500 individus en 2020). Cette mare est menacée par un projet d'urbanisation.</p>
	<p>Port-St-Louis-du-Rhône, secteur des Theys : exclusion du site Rhône aval, pour pouvoir l'intégrer au site Camargue.</p>

2.1. Le Marais de l’Ile Vieille et alentour

Le secteur dit du « Marais de l’Ile Vieille et alentour » est localisé à l’amont du site Rhône Aval, au niveau de la confluence du vieux Rhône et du canal de Donzère-Mondragon. **Le secteur concentre un important nombre d’espèces d’intérêt communautaires (Directive Habitat et Directive Oiseaux) grâce à la présence d’habitats diversifiés et préservés (lône, ripisylve, roselière, ...).** Afin de préserver et de valoriser ce site, un **plan de gestion sur 5 ans rédigé et animé par le CEN PACA et le PNRC a été validé en 2020**, sous la maîtrise d’ouvrage de la Communauté de communes Rhône Lez Provence et de la commune de Mondragon, dans le cadre d’un projet labellisé « Plan Rhône ».

Il apparaît pertinent de profiter de l’opportunité de modification du périmètre du site, afin de **mettre en cohérence le site Natura 2000 « Rhône Aval » et le périmètre du plan de gestion (labélisé ENS en 2019).**

La présence d’une colonie de **Murin à oreilles échancrées** à seulement 90m du site (Tuilerie de St-Georges) a été confirmée lors de l’animation. La modification du périmètre permettra de l’intégrer dans le site.

Remarque : sur 7 km au nord de Pont-Saint-Esprit, la ZSC FR9301590 tangente la ZSC FR8201677 (région AURA). Cette ligne de tangence est imprécise par rapport à la limite régionale administrative, passant au milieu du fleuve. Ceci est dû à l’évolution du fond cartographique SCAN25. Ainsi le calcul SIG indique que 5 ha du FR9301590 débordent sur AURA, alors que cette région n’est normalement pas concernée. Cette imprécision est jugée mineure et n’a pas été corrigée, afin de ne pas induire de superposition avec le FR8201677.

2.2. L’intégration des ripisylves et milieux alluviaux attenants au SIC FR 9301590 « Rhône aval »

Sur la partie aval du site, un certain nombre de secteurs alluviaux, abritant des habitats d’intérêt communautaires inféodés à la ripisylve n’avaient pas été inclus au périmètre Natura 2000, contrairement à ce que l’on peut observer plus en amont (Ile de la Barthelasse, Ile Vieille, ...). A partir de Beaucaire et Fourques, seul le lit mineur du fleuve est intégré au site Natura 2000 actuel. Les milieux alluviaux pourtant dépendants du fleuve, et accueillant de nombreuses espèces d’intérêt communautaire ne bénéficient donc pas des outils de protection et de restauration que peut apporter la désignation en ZSC.

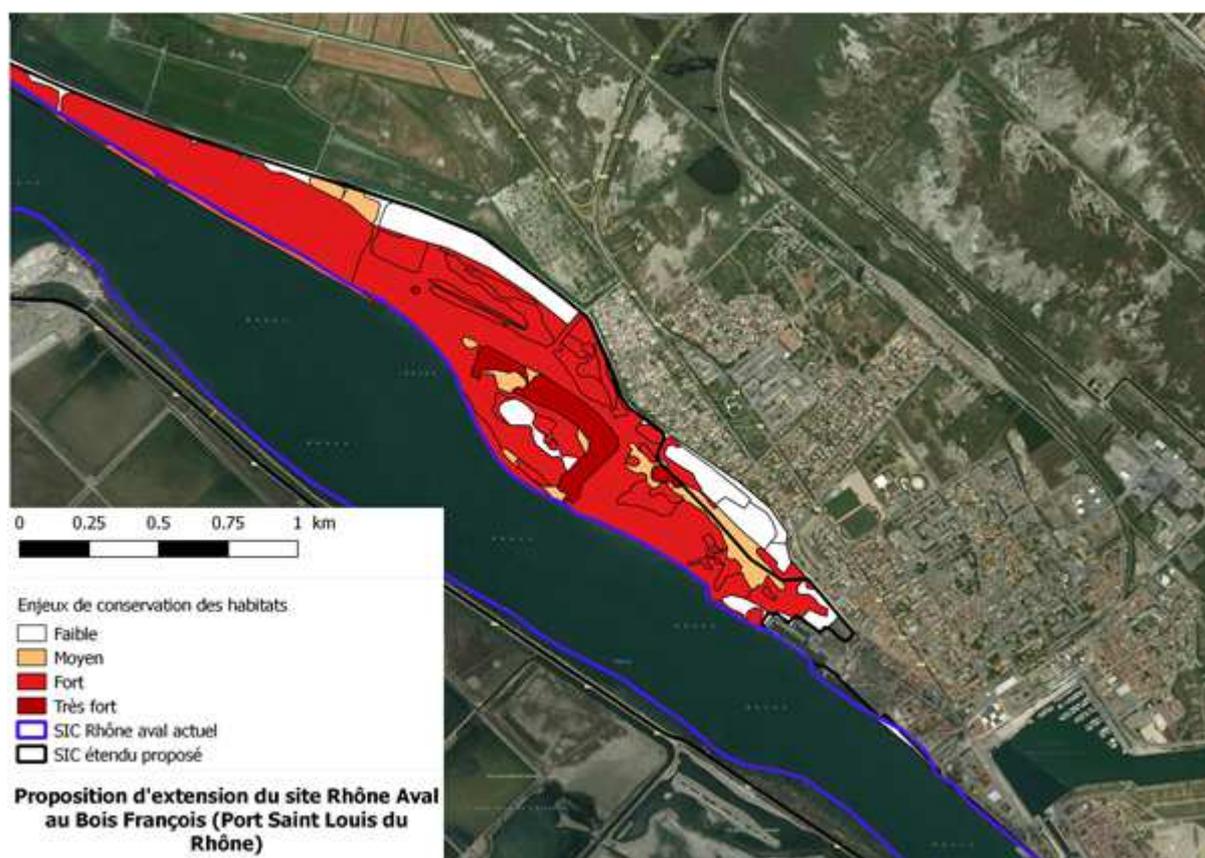
Or, ces espaces ont un rôle fonctionnel majeur pour les espèces et habitats d’intérêt communautaire recensés initialement sur ce SIC car ils jouent un rôle d’écotone entre les milieux humides et les milieux plus secs protégés par les digues. De plus, le réseau de canaux, roubines, haies et boisements divers existant sont autant de corridors écologiques fonctionnels qui sont utilisés par la faune d’intérêt communautaire. Les chiroptères, les amphibiens, les reptiles et les invertébrés de l’Annexe II de la Directive « Habitats » sont concernés en priorité par l’intérêt fonctionnel de ces corridors.

Les habitats d’intérêt communautaire « **92A0** – Forêts galerie à *Salix alba* et *Populus alba* » et « **92D0** – Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea* et *Securinegion tinctoriae*) » y sont présents de manière certaine. Il est également fortement probable que d’autres habitats d’intérêt communautaire, forestier ou non, soient aussi présents, dont notamment :

- 3170* – mares temporaires méditerranéennes
- 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d’ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.
- 91F0 – Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)

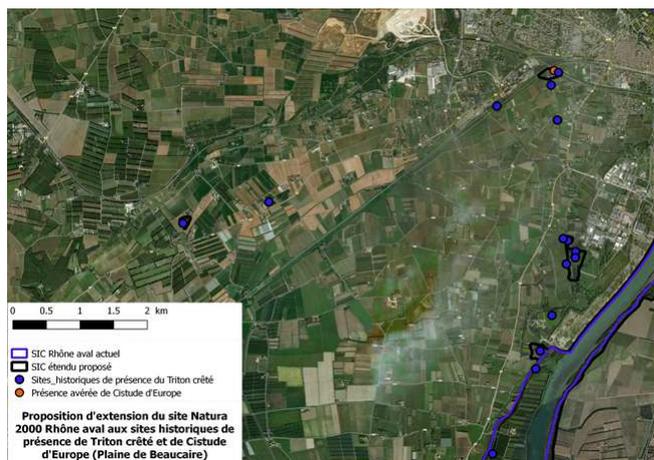
Concernant la faune, ces milieux accueillent de façon certaine ou fortement potentielle :

- Les mammifères, **Castor d'Europe** (*Castor fiber*) et **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*)
- les invertébrés, **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) au sein des ripisylves les plus vieilles et sénescentes ;
- les odonates **Agrion de mercure** (*Coenagrion mercuriale*) et **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisi*) dans les zones humides intérieures ;
- des gîtes de reproduction ou des secteurs de chasse d'espèces de Chiroptères de l'Annexe II (notamment le **Grand Murin** (*Myotis myotis*), le **Murin à oreille échancrées** (*Myotis emarginatus*) et le **Minioptère de Schreibers** (*Miniopterus schreibersii*))
- la **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) et le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*), profitant également de l'axe rhodanien pour investir ces espaces, en lien avec les populations présentes en amont (pour le Triton crêté) et dans les zones humides camarguaises et de Crau (pour la Cistude d'Europe).

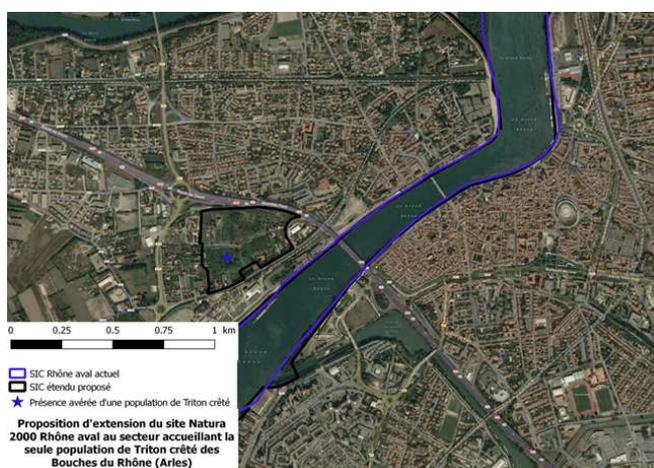


Port-St-Louis, le bois François, ségonnal à fort enjeu de conservation.

2.3. L'intégration des mares potentielles à Cistude et Triton crêté



Beaucaire



Arles (Trinquetaille)

La plaine de Beaucaire accueille les dernières observations historiques du **Triton crêté** (*Triturus cristatus*) en basse vallée du Rhône. Cette espèce d'intérêt communautaire a été classée « **en danger critique d'extinction (CR)** » dans la liste rouge des amphibiens et reptiles de PACA (2017). En effet, une des deux seules populations connues à ce jour en PACA se situe en bordure du Grand Rhône sur la commune d'Arles (mare de Trinquetaille). **La conservation du Triton crêté a été identifiée comme un enjeu majeur au sein du DOCOB Rhône Aval. Elle fait l'objet d'une fiche action de priorité 1.**

A ce titre, **l'intégration des zones humides de la plaine de Beaucaire et de la population de Trinquetaille au sein du site Natura 2000 Rhône Aval apparaît pertinente.** Cette inclusion permettrait de maintenir une surveillance de ces sites potentiels ou avérés de présence et également de mettre en œuvre des actions de restauration des zones humides concernées grâce à la contractualisation Natura 2000.

Certaines de ces mares sont également des lieux de présence avérées de la Cistude d'Europe, une autre espèce d'intérêt communautaire à fort enjeux et qui connaît un déclin important de ses populations rhodaniennes et duranciennes.

2.4. Le secteur des They de l'embouchure

Le complexe They de Roustan – They de la Gracieuse est intégré au site N2000 du Rhône aval. Il est envisagé de le supprimer de ce site pour l'ajouter au site N2000 de la Camargue.

Ce secteur possède une dynamique de delta. En effet, il est fortement influencé, hydrauliquement et géomorphologiquement, par les crues du Rhône et les entrées maritimes. Il constitue, avec le secteur de la Palissade, un des derniers endroits non endigués du Delta. A ce titre, notamment, il jouit d'une protection foncière (propriété du Conservatoire du Littoral) sur une partie de la zone. Ce secteur protégé est actuellement cogéré par la commune de Port Saint Louis du Rhône et par le Parc naturel régional de Camargue.

La dynamique de cette zone lui confère une mosaïque de milieux typique de la Camargue laguno-marine (lagunes, sansouires, prés salés, steppes salées, jonchaies, dunes littorales et mares temporaires saumâtres...), fortement dépendants des crues du Rhône et des entrées marines. De plus, ce secteur est en **interconnexion avec l'Anse de**

Carteau, secteur marin intégré au SIC FR9301592 « Camargue » en 2008. Dès lors, **les problématiques de ce secteur se rapprochent davantage de celles traitées par le DOCOB du SIC FR9301592 « Camargue »** que de celles abordées par le DOCOB du site « Rhône aval », pour le reste du site. La mise en cohérence du réseau Natura 2000 par la réunion de ces deux secteurs interdépendants au sein d'un seul et même site paraît pertinente, notamment en anticipation de la mise en œuvre des mesures de gestion concrètes qui seront à mener.

Habitats d'intérêt communautaire présents (en bleu, habitats typiquement Camarguais, * habitat prioritaire)

***Lagunes côtières**

***Steppes salées méditerranéennes**

Banc de sable

Dunes fixées, dunes mobiles du littoral et dunes embryonnaires

Estuaires

Forêt mixte à *Quercus Robur*

Fourrés halophiles méditerranéens

Galerie et fourrés riverains méridionaux

Grandes criques et baies peu profondes

Lacs eutrophes naturels

Prés salés méditerranéens

Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

Végétation annuelle des lasses de mer

Végétation pionnière à *Salicornia*...

3. Modification du site Natura 2000 « Petit Rhône »

Le Petit Rhône cours sur un linéaire de 60 km de Arles à la mer. **L'extension a été validé par le COPIL du site Natura 2000 « Petit Rhône » en décembre 2017.** Une concertation est en cours avec le SYMADREM, syndicat gestionnaire des digues.

3.1. Intégration des berges du Rhône

Les limites occidentales du SIC FR 9301592 « Camargue » correspondent aux digues situées en rive gauche du Petit Rhône, alors que les limites du SIC FR 9101405 « Petit Rhône » correspondent aux limites du lit mineur du Petit Rhône (tracé basé sur la définition de la carte IGN au 1/25 000ème).

Les digues du Petit Rhône n'étant pas accolées au lit mineur, il existe un ensemble de milieux alluviaux exclus du réseau Natura 2000 (notamment au titre de la Directive « Habitats »). Ces zones présentent pourtant un intérêt écologique et un enjeu fort en matière de conservation de la biodiversité et plus particulièrement pour la conservation de la trame verte et bleue. En effet, plusieurs habitats présents sont d'intérêt communautaire ainsi que plusieurs espèces.

L'essentiel de la surface endiguée et émergée représente l'espace de développement de la ripisylve méditerranéenne, **habitat IC « 92A0 – Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* »**. En bordure du Petit Rhône, environ 310 ha de ripisylves sont avérés présents, et 208 ha sont potentiels.

Ces boisements constituent l'habitat de prédilection en Camargue de plusieurs espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats » :

- Le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*) est largement présent sur le site et ses abords. Les inventaires biologiques élargis au Petit Rhône lors de l'élaboration du Tome 1 du DOCOB Camargue ont démontré sa présence dans cette zone de ripisylve, dont les superficies parfois importantes assurent des conditions très favorables à son implantation. Ainsi, la zone proposée pour l'extension du site est d'une très grande importance pour cette espèce et constitue son habitat de prédilection. Il y a en effet une très forte relation interdépendante entre le Castor d'Europe et l'habitat Ripisylve «92A0 – Forêts galerie à *Salix alba* et *Populus alba*».
- La présence de la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) a également été détectée sur le linéaire du Petit Rhône. Cette espèce, encore rare dans la région est en phase de reconquête du Rhône. Tout comme le Castor, elle est étroitement dépendante de la présence d'une ripisylve le long du fleuve.
- Différentes espèces de chauve-souris se reproduisent, s'alimentent et/ou se déplacent au sein de la ripisylve. C'est notamment le cas de deux espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat : le **Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*). **Deux gîtes majeurs de reproduction se situent entre la digue et le site « Petit Rhône »**, et sont donc inéligibles à d'éventuelles mesures contractuelles visant à rendre favorable et à maintenir l'attractivité de ces gîtes pour la reproduction. Le gîte du Mas de Vert (ancienne station de pompage) est situé sur la digue à l'aval de Fourques. Le gîte du Mas Duroure, à l'aval du Château d'Avignon, correspond à d'anciens blockhaus de la 2nde guerre mondiale, en rive gauche.
- La ripisylve constitue également un habitat très favorable au développement de deux invertébrés sapro-xylophages, le **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et la **Lucane**

Cerf-volant (*Lucanus cervus*), tous deux inscrits en Annexe II de la Directive « Habitats ».

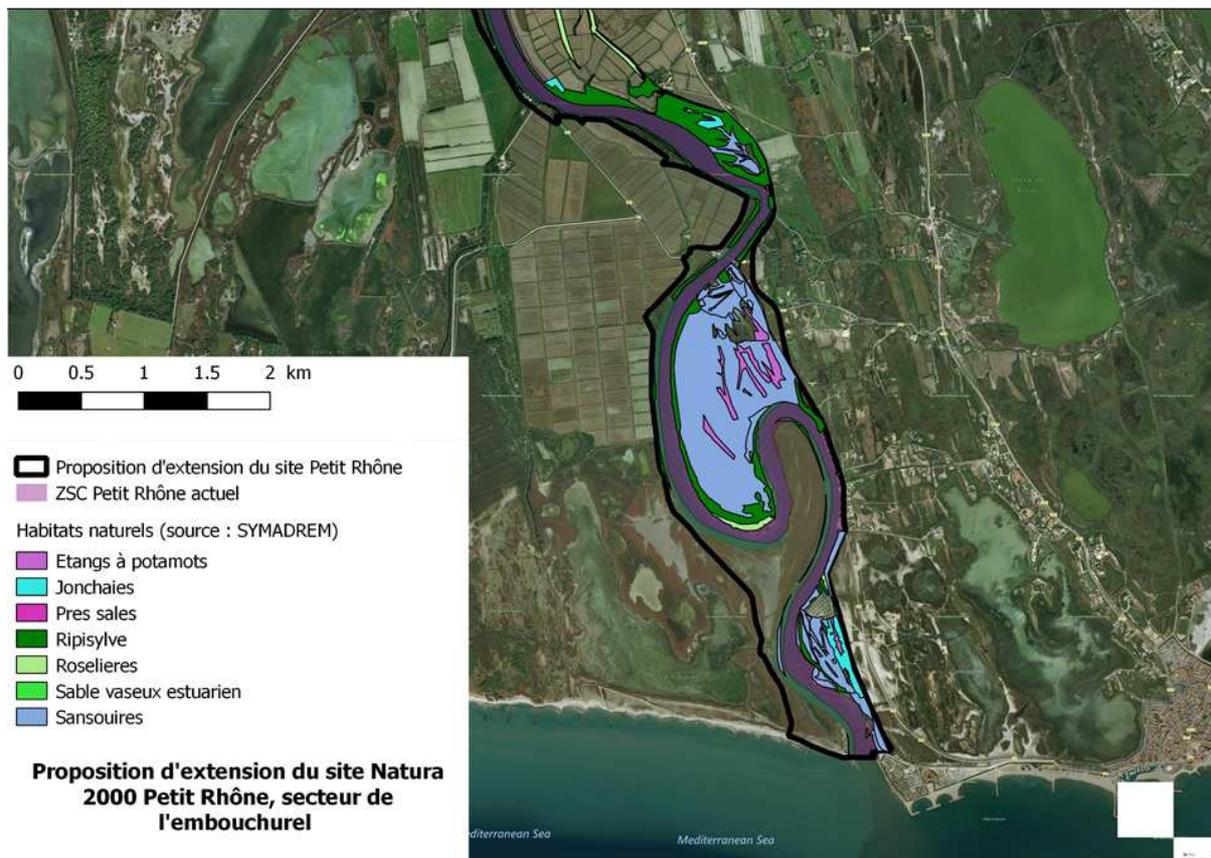
Concernant les zones humides, l'extension proposée intègre divers fossés en eau ou petites pièces d'eau (anciens caissons d'emprunt = dépressions créées lors de la création d'anciennes digues). Ces milieux sont très propices à la faune aquatique, notamment à la **Cistude d'Europe** et à la **Cordulie à corps fin** (libellule). Le Triton crêté y a été recherché mais semble absent (trop forte prédation ?). La **Bouvière** (poisson) y est potentielle. Ces milieux sont souvent pourvus d'une végétation rivulaire bien développée et sont parfois envahis d'espèces exotiques envahissantes. Leur intégration dans le site permettra la mise en œuvre de contrats Natura 2000 pour lutter contre le développement d'espèces envahissantes.

De plus, un habitat d'intérêt communautaire **prioritaire** a été identifié sur le secteur au niveau de l'embouchure. Il s'agit de l'habitat « **3170* - Mares temporaires méditerranéennes** » dont l'enjeu de conservation est très fort sur l'ensemble de la région biogéographique. L'alliance *Heleochloion* (Habitat 3170_3*) est présente sur le site, entre les digues et le lit mineur. Cet habitat très sensible souffre généralement d'une pression anthropique très forte, caractérisée le plus souvent par des changements d'usage des sols ou encore des modifications des conditions de gestion de l'eau. Ici, les conditions favorables à cet habitat ont été conservées sur certains endroits très localisés, permettant le maintien de cet habitat. Il est donc d'intérêt majeur d'intégrer les zones de développement de cet habitat au réseau Natura 2000.

D'autres habitats d'intérêt communautaires sont également présents sur cette zone :

- les sansouïres (habitat « **1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques** »)
- les prés salés (habitat « **1410 - Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*)** ») surtout présent sur la partie méridionale (environ 140ha) du site, où la teneur en sel du sol augmente avec le rapprochement de la mer et de la nappe d'eau salée.

A noter aussi la présence de plusieurs roselières (environ 14 ha au total).



Secteur de l'embouchure

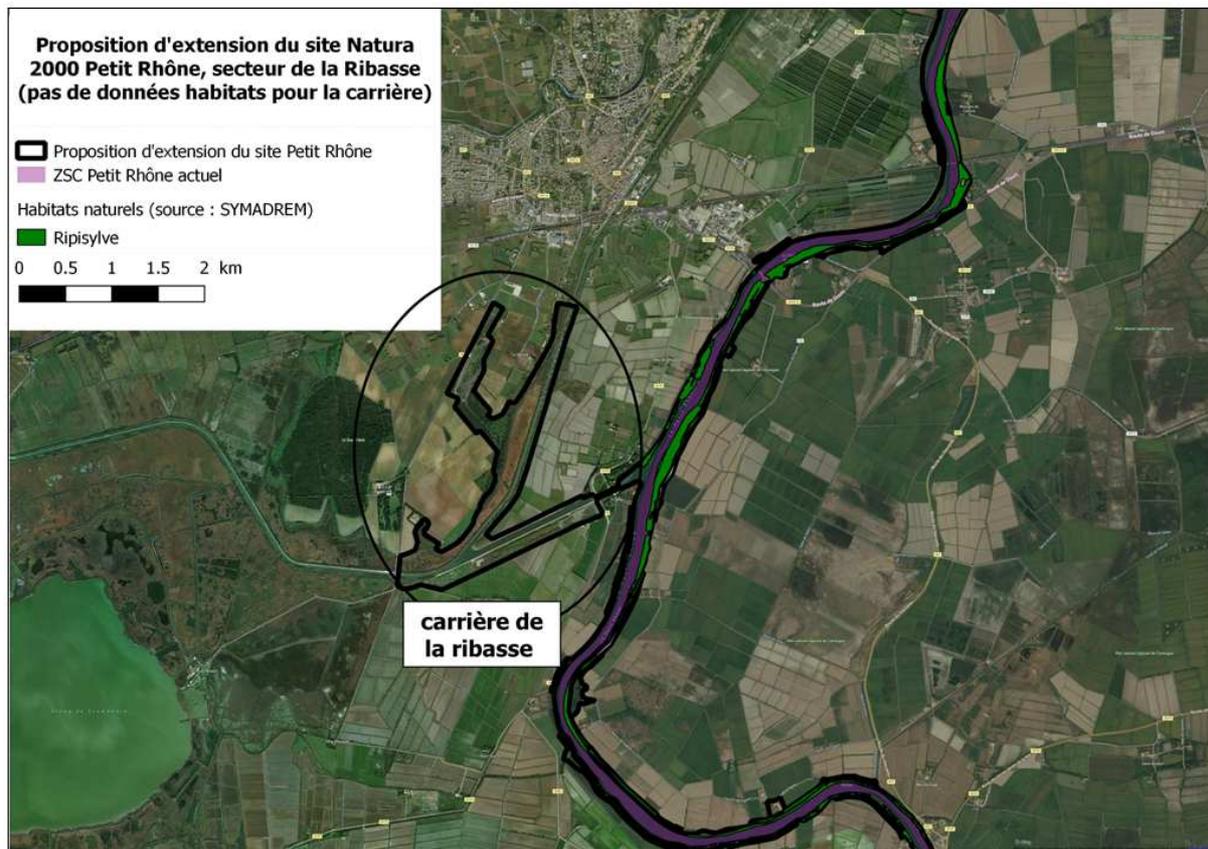
Tous les milieux présents sur la zone proposée à l'extension, dont notamment l'importante superficie de ripisylve, sont connectés avec le Grand Rhône et donc le bassin rhodanien. Ils constituent ainsi une part importante d'un corridor biologique dont la fonctionnalité possède une échelle régionale, d'intérêt majeur et de très haute valeur.

Il est donc proposé de modifier les limites du site « Petit Rhône » pour intégrer ces différents enjeux. Les nouvelles limites seront étendues jusqu'au pied des digues de premier rang, voire un peu au-delà lorsque des milieux intéressants sont présents du côté extérieur de la digue.

NB : une note spécifique a été rédigée à l'attention du SYMADREM, expliquant l'inclusion ou exclusion des digues dans le pSIC. Sur les 110 km de digues du Petit Rhône, 56% sont déjà dans un site N2000 existant. Seuls 0,8 km de digues seront ajoutées au nouveau pSIC. La proportion de digues en N2000 ne changera donc pas de manière significative.

3.2. Intégration de l'ancienne carrière de la Ribasse

La carrière de la Ribasse est située en rive droite du Petit Rhône, sur la commune de Saint Gilles (30).



Un diagnostic naturaliste y a été mené en 2010 et a permis d'identifier de nombreux habitats et espèces à enjeux. La diversité de la faune et de la flore y est importante avec 400 espèces végétales identifiées, et 550 espèces animales. Deux habitats d'intérêt communautaires sont présents. L'**habitat « 7210-Cladiales riveraines »** d'intérêt communautaire **prioritaire**, et l'**habitat « 3170-Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles »**.

Une importante station de **Spiranthe d'été** a été localisée sur le site. Cette espèce a été classée à l'annexe IV de la Directive Habitats.

Parmi les espèces d'intérêt communautaire, 23 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires occupent principalement l'habitat roselière. La carrière accueille également 3 espèces d'intérêt communautaire au titre de la « Directive Habitat » : la **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*), **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) et **l'Écaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*). Ces trois espèces sont également présentes au sein du site « Rhône Aval ».

Le site est directement connecté au contre canal du canal de Rhône à Sète, lui-même connecté directement au Petit Rhône, ce qui apporte une continuité écologique entre les deux secteurs. Il est donc également proposé à l'extension.



Cartographie des habitats et espèces sur la carrière de la Ribasse

- Légende :
- limite d'exploitation (sans extension)
 - Spiranthé d'été
 - Cistude d'Europe
 - Busard des roseaux
 - Erianthus ravennae
 - Imperata cylindrica
 - cladiaie
 - zone préservée pour la Spiranthé d'été
 - zone préservée pour le Busard des roseaux et la Cistude
 - zone préservée minimale
 - chemin existant

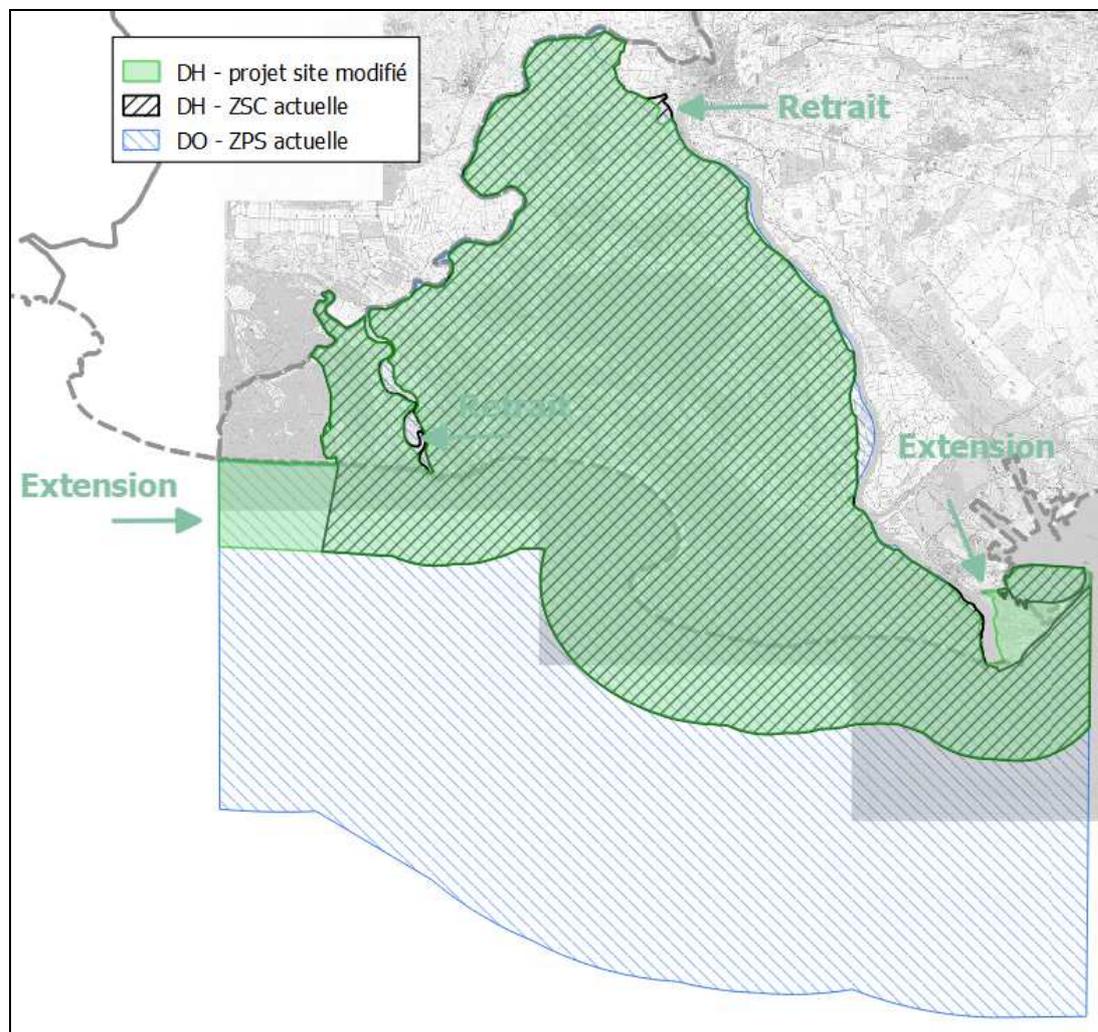
4. Modification du site Natura 2000 « Camargue »

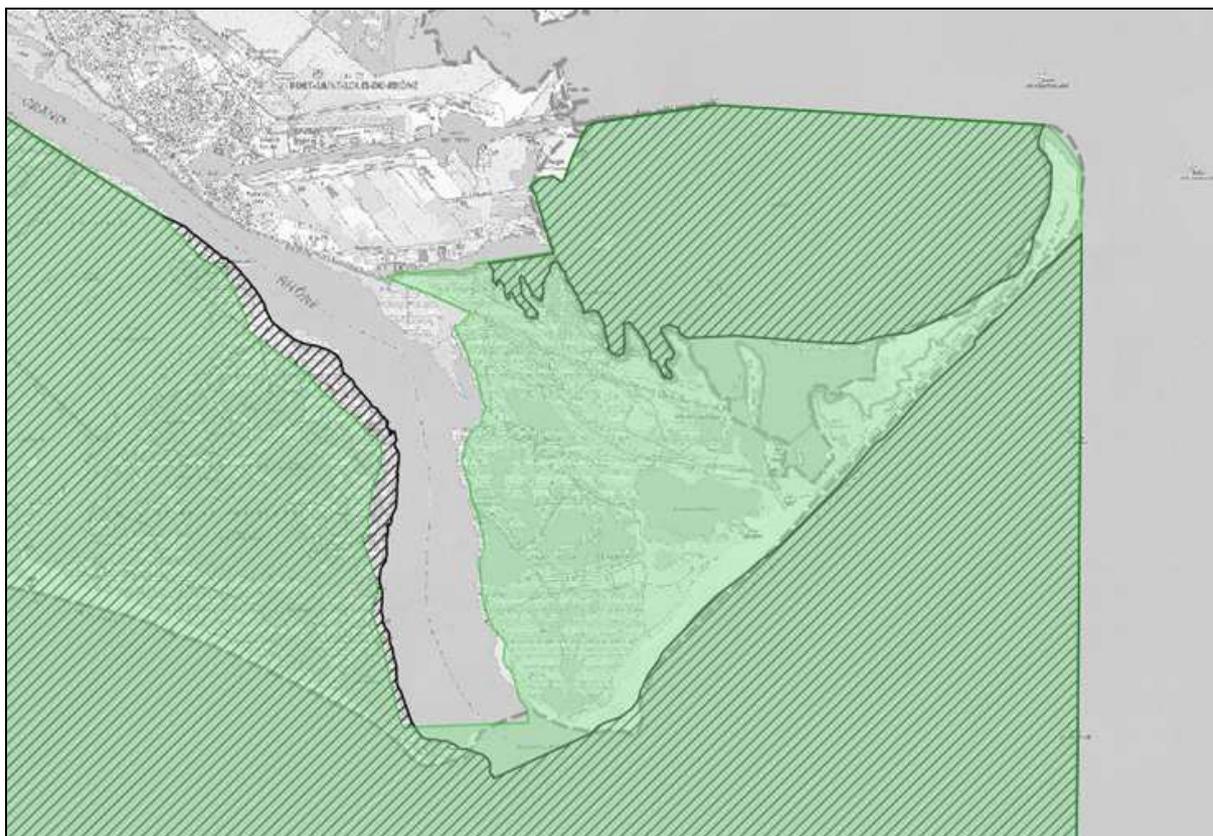
Le delta de Camargue (côté PACA) est couvert par 2 sites N2000 :

- La ZSC FR9301592 au titre de la directive Habitats : delta + zone marine jusqu'au 3 milles marins ;
- La ZPS FR9310019 au titre de la directive Oiseaux : delta + berges intérieures des 2 fleuves + zone marine jusqu'au 12 milles marins.

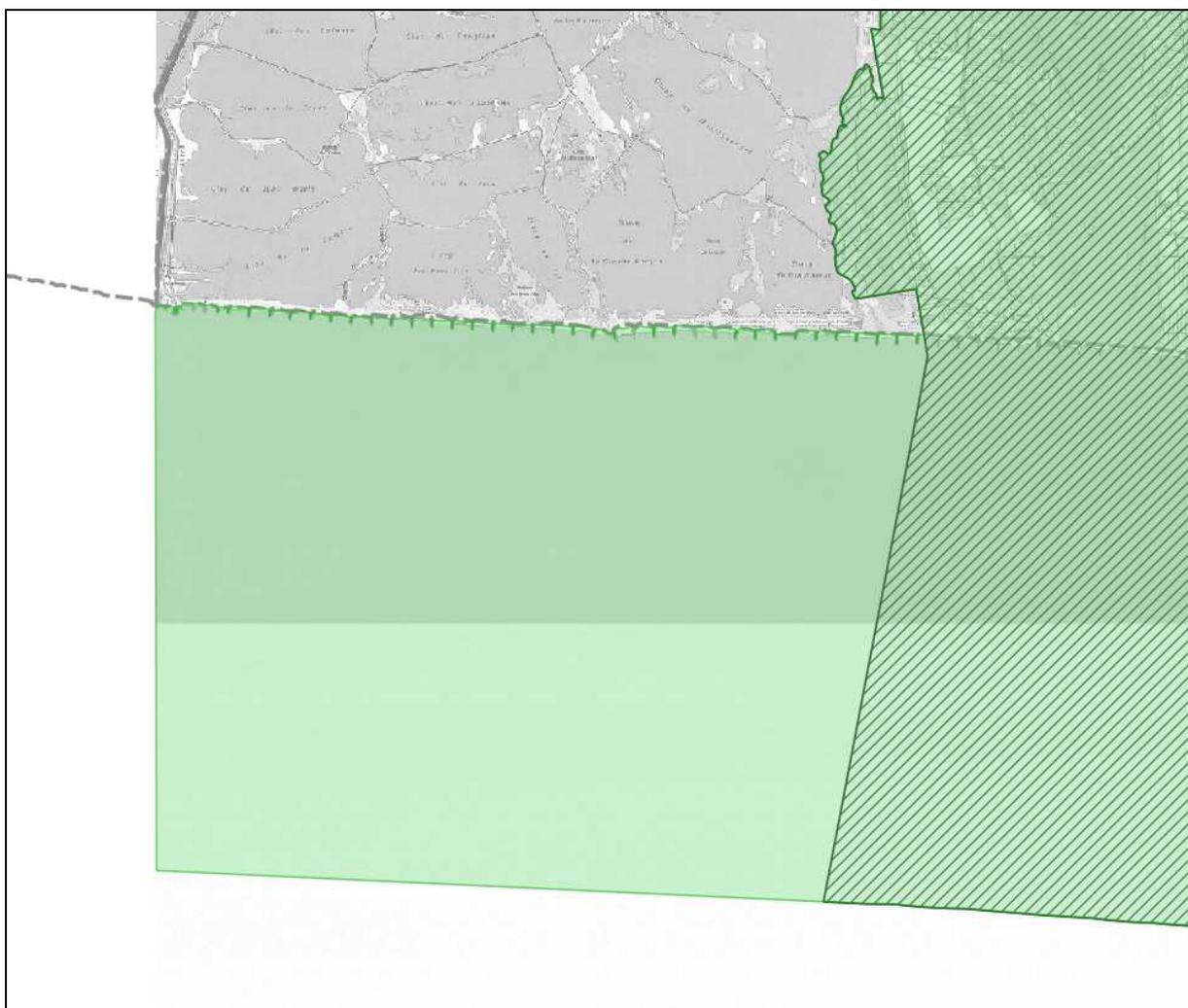
Le projet de modification ne concerne que la directive Habitats. Il vise à :

- Ajuster le trait sur les zones de tangence avec les 2 sites Petit Rhône et Rhône aval. Le plus souvent, la digue est prise comme ligne de séparation entre ces sites ;
- Basculer le secteur des Theys (environ 1400 ha) du site Rhône aval au site Camargue (cf. supra) ;
- Ajouter un secteur marin au droit des salins d'Aigues-Mortes. Environ 3800 ha. Ce secteur est déjà en N2000 au titre de la ZPS Camargue. Il contient l'habitat d'intérêt communautaire 1110 "Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine". Son ajout à la ZSC permettrait une meilleure cohérence avec le périmètre ZPS, et permettrait de combler cette dent creuse en assurant la jonction avec la ZSC côté Occitanie (FR9102014 Bacs sableux de l'Espiguette), également co-gérée par le PNRC.
- Au nord du delta, un secteur d'environ 150 ha est retiré, afin de caler le trait sur la limite du PNR Camargue. Il s'agit d'un secteur anthropisé, en banlieue sud de Arles, dont l'enjeu biologique est jugé faible à nul.
- A l'embouchure du Petit Rhône, un petit secteur de 80 ha est retiré du site Camargue pour être ajouté au site Petit Rhône.

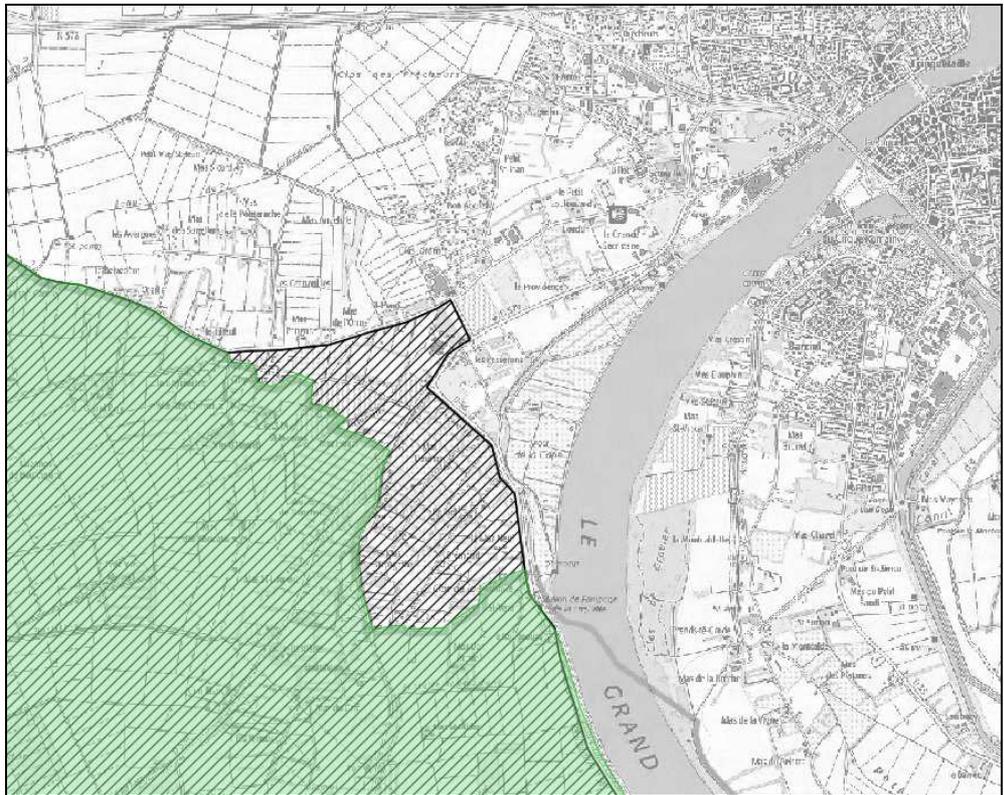




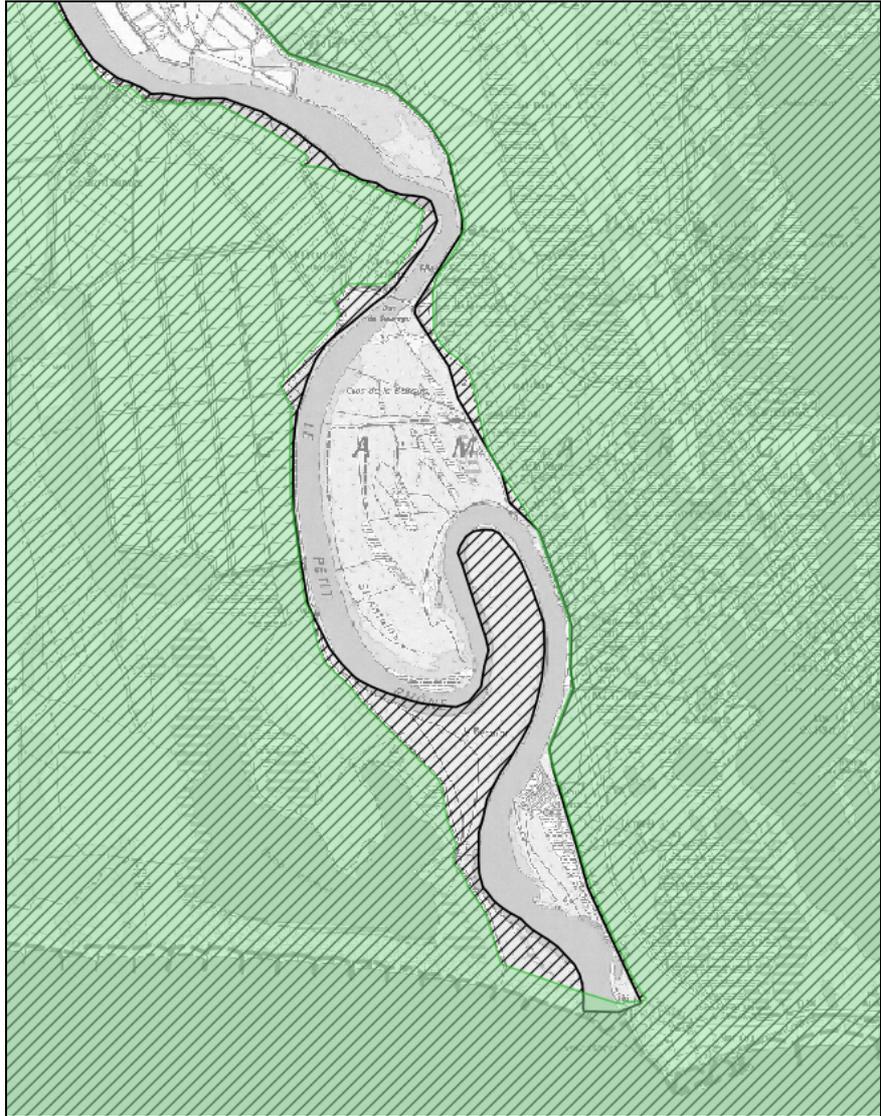
Extension – les Theys (échange entre 2 sites N2000)



Extension – zone marine au sud-ouest



Retrait – balieue sud de Arles, calage sur le périmètre du PNRC



Retrait – embouchure du Petit Rhône (échange entre 2 sites N2000)

5. Bilan statistique

Solde par site (sans tenir compte des bascules entre sites) :

	Rhône aval FR9301590	Petit Rhône FR9101405	Camargue FR9301592
Surf actuelle	12 579,37 ha	805,83	113 465,85
Surf future	14 722,01	2094,92	118 567,55
Solde	2 142,64	1 289,09	5 101,70
	+17,03 %	+159,97 %	+4,5 %

Bascules entre sites, extensions et retraits :

<i>SURFACES</i>	ZSC existantes, surface commune avec nouveaux pSIC			Total en ZSC	Extension hors ZSC	% pSIC
	FR9301590 Rhône aval 12 579 ha	FR9101405 Petit Rhône 805 ha	FR9301592 Camargue 113 466 ha			
pSIC Rhône aval 14 722 ha	11 069,98	0,00	119,35	11 189,33	3 529,90	24 %
pSIC Petit Rhône 2095 ha	1,89	800,03	151,69	953,61	1 141,31	54 %
pSIC Camargue 118 567 ha	1 425,19	1,71	113 025,30	114 452,20	4 115,35	3 %
Total ZSC couvert par pSIC	12 497,06	801,74	113 296,34			
Retrait de N2000	82,31	4,09	169,51			
% ZSC	0,7 %	0,5 %	0,1 %			

Les surfaces retirées du réseau Natura 2000 représentent un très faible pourcentage. Il s'agit principalement d'ajustement du trait sur des limites plus précises, ou du retrait de zones anthropisées sans enjeu. Ces retraits n'induisent aucune suppression d'habitats ou espèces d'intérêt communautaire dans les FSD.

Répartition par départements et régions :

	Région PACA		Région Occitanie
	Dep 13	Dep 84	Dep 30
pSIC Rhône aval 14 722 ha	33 % 4859 ha	34 % 5052 ha	32 % 4802 ha
pSIC Petit Rhône 2095 ha	62 % 1305 ha	-	38 % 790 ha
pSIC Camargue 118 567 ha	100 % 118 567 ha	-	-

Remarque : le pSIC Petit Rhône étant à 67% sur PACA, il serait logique de lui attribuer un nouveau code en FR93. Ceci permettrait à la DREAL PACA d'actualiser son FSD dans la plateforme nationale (actuellement, seule la DREAL Occitanie dispose d'un accès pour modifier ce FSD, car le site est codé en FR91).